



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

COMPOSITION SUR UN SUJET DE GEOGRAPHIE

* Rappel de la question de géographie des territoires inscrite au programme : « La France : mutations des systèmes productifs ».

LA FRANCE, UN ESPACE POST-INDUSTRIEL ? *

Fond de carte joint (deux fonds de cartes identiques sont fournis, dont l'un à titre d'essai si vous le souhaitez)

La question « La France : mutations des systèmes productifs » n'étant plus au programme, les candidats de la session 2017 retireront surtout du présent rapport des conseils renouvelés sur les règles générales qui s'appliquent à tout sujet de dissertation en géographie, et sur la nécessité d'acquérir une connaissance précise du territoire de la France, ainsi que de son système d'administration et d'acteurs, sans laquelle aucun sujet portant sur notre pays ne peut être traité. La formulation interrogative et les termes du sujet devaient inciter les candidats, comme le recommande inlassablement le jury, à lui porter une attention particulière. Malheureusement, de nombreuses copies ont négligé toute réflexion véritable et réduit d'emblée le sujet à la désindustrialisation, sans s'interroger sur les effets des mutations du système de production sur l'organisation de l'espace productif. Cette interrogation générale était pourtant au cœur de la question au programme, et devait permettre aux candidats sérieusement préparés de traiter un sujet somme toute attendu, en mobilisant leur connaissance du territoire français et de son système d'acteurs. Les bonnes copies sont d'abord celles qui ont su poser le sujet en acceptant d'y faire face, au prix d'un véritable effort de définition du « post-industriel », d'une réflexion sérieuse et d'une solide argumentation.

Compréhension du sujet

L'analyse du sujet exigeait en premier lieu des références théoriques dépassant le champ de la géographie : la sociologie, avec Alain Touraine (*La société post-industrielle*, 1969), est à l'origine de la notion de « post-industriel ». A leur tour, les géographes ont mobilisé la notion de « post », par exemple autour du sens de « post-modernisme » dans *l'Espace Géographique*. Aborder le sujet par le « post », c'est-à-dire par les temporalités, une des dimensions majeures de la question « mutations des systèmes productifs », permettait d'ancrer son traitement dans les sciences sociales en considérant les faits territoriaux non comme donné, mais comme produits des dynamiques productives contemporaines.

En se référant au débat retranscrit dans *l'Espace Géographique*, rappelons que le « post » peut revêtir ici trois acceptions principales. La première renvoie à une ère industrielle révolue mais qui



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

demeure celle de référence, le « post-industriel » n'étant alors que le remodelage de fondamentaux hérités d'une époque ; la deuxième considère au contraire les schémas hérités comme inadaptés à l'analyse des mutations en cours, qui confèrent au processus de « création de valeur » une part croissante de la production ; la troisième acception, encore plus radicale, rompt avec les référentiels hérités et permet de s'interroger sur la notion même d'espace productif, dès lors que la création de valeur n'est plus nécessairement attachée à un lieu unique et précis : le « made in France » peut être le fait d'un processus localisé pour un temps dans un espace de *co-working* à Londres ou à Los Angeles, la « France » n'étant plus alors à considérer en tant qu'entité territoriale, mais en tant que système d'acteurs et d'organisations.

Les mutations en cours ne conduisent pas à la suppression de toute production manufacturière, mais subordonnent de plus en plus les productions matérielles aux facteurs de production immatériels (capital humain et financier, créativité, innovation, connectivité), concentrés dans les espaces métropolitains. Le sujet appelait donc à comprendre la nature et les effets de ces mutations sur l'espace productif français, en se gardant de confondre « post-industriel » et « désindustrialisé » : la désindustrialisation et les espaces désindustrialisés ne sont pas au centre du sujet. Définie par la diminution absolue et relative des emplois dans le secteur manufacturier (un quart de l'emploi en 1980, moins de 13 % en 2015), la désindustrialisation n'est que l'aspect le plus visible et le plus sensible, et la résultante d'une profonde réorganisation du système productif qui, depuis une quarantaine d'années, transfère à des entreprises « partenaires » des tâches naguère intégrées au cycle de l'entreprise fordiste. La conception d'un produit, sa promotion et sa vente, étapes à la fois les plus coûteuses et les plus rémunératrices, restent l'apanage des entreprises situées au centre du procès de production et des espaces métropolitains ; sa fabrication matérielle n'est plus l'étape essentielle et peut être déléguée à des entreprises sous- ou co-traitantes, pourvu qu'elles disposent d'une main-d'œuvre à bas coût. Cette réorganisation, qui donne tout son sens à la notion de système productif, introduit une nouvelle division du travail entre entreprises, entre métropoles et espaces périphériques, entre territoires d'investissement dans la création, spécialisés dans l'économie de la connaissance et de l'information, et territoires de la production matérielle, spécialisés dans les activités de main-d'œuvre, vulnérables à la concurrence des autres périphéries. S'il convenait d'examiner la forte diminution de l'emploi industriel et le devenir des friches et des bassins industriels en crise, ce n'était donc qu'une partie du sujet, que l'on ne pouvait réduire à un lamento sur les fermetures d'usines et le déclin manufacturier de la France. Une lecture trop rapide du sujet exposait donc à toute une série de dérives et de hors-sujet qui consistaient par exemple à énumérer un catalogue de généralités sur l'agriculture, les industries de pointe, le tourisme, et les activités tertiaires, bref à passer en revue toutes les activités de relèvements : « post-industriel » ne signifie pas sans industrie, voué à une économie résidentielle, récréative ou touristique.

Cela conduisait à proscrire tout plan purement sectoriel, du type « 1/ Une industrie en voie de disparition, 2/ Un secteur tertiaire dominant, 3/ Une agriculture encore présente » ou encore « 1/ les industries en crise, 2/ Les industries d'avenir 3/ Les autres industries » ... Le sujet invitait au contraire à réfléchir aux réorganisations entraînées par la transition – plus que la rupture – entre les modes de production hérités de l'époque industrielle et ceux liés à la mondialisation de l'économie, avec un basculement d'approche entre production matérielle et création de valeur, en portant une attention particulière à la fois aux formes d'inscription spatiale du « post », à l'intensité et aux rythmes du changement. Ce dernier, du reste, n'efface ni le rôle de l'État, ni les héritages



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

industriels, et s'inscrit dans la hiérarchie métropolitaine façonnée tant par les fonctions administratives que par les différents cycles productifs. Autant que l'espace, le temps constituait une dimension essentielle : des mots clés comme « mutation », « transition », « rupture », « crise », « trajectoire », « bifurcation », « requalification », « (re)conversion », etc. devaient donc être définis avec précision et mobilisés à bon escient.

Attendus du sujet

Comme il se doit, l'approche géographique était centrale. Certes, il fallait montrer que les mutations des systèmes productifs interagissent avec celles de la société et du système politique : on pouvait tenter de mettre en parallèle la baisse de l'emploi manufacturier, les nouvelles formes d'emploi et la nouvelle organisation du travail, la désintégration de la classe ouvrière et de ses structures d'encadrement associatives (exemple de la « ville Michelin » décrite par E. Zanetti), la disparition de ses repères idéologiques traditionnels. Mais ces remarques devaient être étroitement reliées au sujet, qui ne pouvait se borner à l'examen chronologique des mutations économiques et sociales. Logiquement, le jury a sanctionné les copies centrées sur les faits sociaux, sans référence aux mutations du système productif ou à l'espace productif, de même que celles qui se sont égarées dans des prises de position sur les vertus supposées de la croissance zéro ou de la préférence nationale en matière commerciale ; ou encore, celles rédigées en forme de récit historique (par exemple : « de la France industrielle à une France tertiaire »), erreur à ne pas confondre avec l'indispensable prise en compte de la dimension temporelle du sujet.

Il convenait en premier lieu de définir, en lien avec le « post », la notion d'« espace industriel », au sens large et à différentes échelles. L'emploi du mot « espace » au singulier ne devait pas induire en erreur : de même qu'il fallait mobiliser plusieurs échelles de temps, on ne pouvait se borner à considérer la France comme un espace indifférencié au sein de l'économie-monde, une entité nationale en termes de politiques économiques, de compétitivité, d'atouts ou de faiblesses, comme le font les économistes et les médias. Il ne s'agissait pas d'organiser le devoir autour des échelles d'observation, mais de définir celles-ci et de les mobiliser avec discernement en fonction des thèmes abordés.

Au plan international, l'entité « France » constitue l'échelon de référence en termes de marché et de système d'acteurs. L'État reste un acteur central, avec les nationalisations, puis les politiques d'aménagement et de rééquilibrage territorial, enfin l'actuel pilotage des appels à projet. La France demeure indivisible en matière de législation du travail, de salaire minimum et de règles de protection sociale. Où se situe notre pays dans la compétition et la division internationale du travail : fait-il encore figure de pays industriel, capable de concevoir, de produire et de vendre des objets manufacturés ? Quels sont ses atouts, ses ressources, ses handicaps ? Quelle est la stratégie des entreprises françaises dans le monde, celle des entreprises étrangères en France ? Globalement territoire d'investissement dans la création de valeur, sa désindustrialisation de production est plus ou moins rapide selon les branches. En dehors de quelques fleurons de haute technologie (Airbus, TGV, nucléaire) elle n'a pas réussi à se spécialiser dans des produits manufacturés très innovants, et voit disparaître des pans entiers de son activité de production (textile, machines-outils, électronique, etc.), seules de rares régions conservant un tissu industriel diversifié et cohérent, tandis que des grandes entreprises comme Alstom ou Areva cèdent leurs branches les plus innovantes. Les bonnes copies ont fait la part d'un discours économique et politique qui fait dépendre la compétitivité du coût et de la flexibilité du travail, et celle des réalités



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

géographiques : au cœur d'un marché intégré de 400 millions d'Européens, dans un espace politiquement stable et densément maillé par les moyens de transport et de communication, la France est l'un des pays les plus ouverts et les plus attractifs aux investissements étrangers, choisi par de nombreuses entreprises américaines ou chinoises pour accéder au marché européen. Quelles branches et, surtout, quels types d'activité profitent de cette rente de situation ? Il était indispensable d'inscrire ces éléments d'analyse dans la dynamique d'intégration européenne et dans la mondialisation, en s'appuyant sur des faits chiffrés ou des ordres de grandeur.

L'échelon local est capital pour comprendre la notion d'espace industriel dans son acception la plus large et la plus complexe. C'est à ce niveau que l'industrie structure l'espace (association ou dissociation des lieux de résidence et de travail, logiques de localisation des activités, des cités ouvrières) ou bouleverse, par sa disparition, la géographie urbaine. Les villes, petites ou moyennes, qui dépendent d'un gros employeur industriel redoutent les effets en chaîne d'une fermeture ou d'une réduction d'effectifs, alors que les emplois de services sont moins stables et moins bien rémunérés. Il convenait d'éclairer les processus de reconversion ou de requalification par des exemples précis, des plus emblématiques (Louvre à Lens) aux plus ordinaires (bassins houillers et industriels, fronts portuaires, anciennes vallées textiles), en évitant de s'éterniser sur leur agonie afin de souligner, de préférence, leurs trajectoires récentes et par là, les problématiques de reconversion à même de démontrer l'idée de grande transition. Il fallait s'interroger sur le concept de « ville post-industrielle » qui réalise cette transition : municipalités ou agglomérations confrontées aux difficultés sociales et qui tentent de promouvoir leur image à coup d'opérations de prestige (Louvre-Lens, Pompidou-Metz, Cité du design de Saint-Étienne, Marseille Capitale européenne de la culture...), tout en muséifiant, comme à Tourcoing, leur passé industriel (usines, habitat ouvrier, monuments, espaces publics, métiers et savoir-faire, éléments du patrimoine immatériel) ; mais également, « territoires de projet » engagés dans les projets innovants et participant à la gouvernance des pôles de compétences. Des croquis de détail sur les basculements géographiques à l'échelle des agglomérations ou des régions urbaines, à une échelle plus fine sur la requalification de friches industrielles ou de *waterfronts*, sur un technopôle ou une plateforme logistique, devaient appuyer la démonstration.

Que reste-t-il de la notion de « région industrielle », mal appréhendée par les candidats peu informés de la géographie de la France, nombreux à y voir de vastes ensembles, comme le nord et l'est, uniformément industrialisés et fragilisés par la crise des productions manufacturières ? On pouvait évoquer la tendance au basculement de l'espace productif entre les bassins manufacturiers (plus de 20 % de l'emploi total), situés majoritairement au nord et à l'est, et les régions où se trouvent les branches plus dynamiques et performantes, plus liées au fait métropolitain : aérospatiale dans le Sud-ouest, pharmaceutique et biochimie en Rhône-Alpes, nucléaire dans un large quart sud-est, etc. Mais ce n'était qu'une première approche et le traitement du sujet devait se concentrer sur le rôle des héritages, des maillages urbains et des politiques de rééquilibrage territorial (Paris-province, est-ouest) menées à la faveur de la période de forte croissance, ainsi que sur les facteurs géographiques (métropolisation) qui entraînent ici la diminution de l'emploi industriel et là sa croissance.

Comme toujours, le jury a attaché une grande importance à la pertinence et à la qualité de la production graphique, qui devait combiner plusieurs échelles spatiales – c'est-à-dire plusieurs croquis – pour représenter les différents phénomènes de façon appropriée. À l'échelle nationale et régionale, le croquis de synthèse permettait de représenter le rôle actuel et passé des politiques



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

d'aménagement du territoire et des équipements structurants dans l'accompagnement des transitions productives, et de faire ressortir les facteurs de localisation des activités à travers l'opposition bassin / pôle métropolitain. Les croquis de détail permettaient, quant à eux, de souligner les nouvelles divisions de l'espace productif au sein de l'espace urbain, d'illustrer les notions de friche industrielle, de plateforme logistique, de technopôle, etc. Le jury rappelle qu'il ne s'agit pas de reproduire mécaniquement un catalogue de cas appris par cœur, mais de mobiliser des exemples adéquats et spatialisés avec précision : il est inutile, par exemple, de produire un schéma théorique centre-périphérie pour représenter tel réseau d'entreprises ou telle métropole dans sa région.

Le jury attache aussi la plus grande importance à la maîtrise des ordres de grandeur et à des propos qui soient étayés sur des données chiffrées.

Proposition de plan

Introduction

Accroche : fermeture d'usine, « plan social », discours sur la désindustrialisation, mais aussi performance française dans une production « immatérielle ». *Définition du sujet* : insiste sur le « post » qui renvoie d'abord aux héritages, à savoir les caractéristiques territoriales de la France industrielle ; sur la forme interrogative qui invite à discuter la pertinence de l'expression ; sur sa dimension spatiale, au sens géographique le plus large, incluant la dimension sociale et politique et plusieurs échelles de réflexion. *Problématique* : sur quelles bases se réorganise le système productif français ? Qu'est-ce que l'économie post-industrielle en France ? Quels sont les acteurs de ces mutations, comment interagissent-elles avec les mutations sociales et sont-elles susceptibles de remodeler en profondeur les structures spatiales et territoriales héritées ?

I. LE REMODELAGE D'UN HÉRITAGE PRODUCTIF : MUTATION OU TRANSITION ?

a. Les défis des mutations industrielles permanentes. Les cycles productifs, les héritages industriels et leur inscription spatiale, leur trajectoire et leur adaptation (ou inadaptations) aux changements. Exemple de la région Nord - Pas-de-Calais : textile, bassin minier, construction automobile, vente par correspondance.

b. Le changement de contexte économique et de dimension géographique. Un système productif national exposé à la concurrence au sein du marché unique européen et du marché mondial et révélant ses faiblesses (exemple : l'agro-alimentaire) ; la mise en question des modèles d'aménagement du territoire, entre souci de cohésion / équité territoriale, et exigence de compétitivité / attractivité des territoires. Pôles de compétitivité, excellence rurale.

c. Le devenir des bassins industriels (plus de 20 % d'emplois dans le secteur manufacturier). En s'engageant dans des projets territoriaux valorisant leurs atouts (savoir-faire, réseaux de compétences, connectivité), certains attirent de grandes firmes (Toyota à Valenciennes, etc.). A grande échelle, coexistence entre friches et industries dynamiques (nombreux exemples). Esquisse de typologie des bassins industriels en fonction de leur degré de spécialisation, de la qualification de leurs emplois et de leurs fabrications, de leur vulnérabilité à la concurrence des pays à bas salaires, etc.

Transition : des dynamiques différenciées traduisant la complexité du phénomène étudié. Mais le dynamisme est de plus en plus polarisé dans les ensembles métropolitains.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

II. METROPOLISATION ET NOUVEAU REFERENTIEL PRODUCTIF : LA CREATION DE VALEUR

a. Principales caractéristiques des systèmes productifs métropolitains : prépondérance des activités tertiaires péri-productives et de la création de valeur sur la production matérielle ; éloignement de ces activités vers des technopôles situés hors des centres et de la proche banlieue, avec effet de bascule (Paris ou Lille du nord vers le sud) ou de prolongement (à l'est de Lyon vers les parcs logistiques) ; recomposition des catégories spatiales héritées, gentrification des quartiers délaissés par l'industrie, accroissement des inégalités intra-métropolitaines.

b. Des systèmes productifs métropolitains dans l'ensemble plus résilients aux mutations et moins vulnérables que les bassins spécialisés des villes moyennes : les métropoles regroupent une gamme d'activités plus étendue, un nombre d'emplois supérieur (théorie de la « ville-assurance » de P. Veltz) et de nombreux facteurs attractifs favorisant l'innovation et la succession des cycles productifs : capitaux, connectivité et accessibilité, projets de territoire soutenus par des acteurs politiques forts (Grand Paris, Grand Lyon, etc.)

c. La mutation des modes de production et des normes sociales vers un nouveau modèle d'actif (entrepreneur innovant, ni salarié, ni patron) favorise, au sein des métropoles ou à l'extérieur de celles-ci, l'émergence de nouvelles « spatialités » : un ordinateur, chez soi, les *co-working spaces*. Du territoire productif à l'environnement de création.

Transition : les systèmes productifs métropolitains bénéficient à la fois des effets positifs cumulés des héritages productifs et des dynamiques actuelles.

III. « POSTINDUSTRIEL » : UNE SITUATION DE TRANSITION

a. L'adaptation des sociétés et des acteurs aux mutations du système productif : mobilité des actifs élargie à de vastes aires d'emploi. Le rôle ambivalent de l'État, entre protection, cohésion sociale et territoriale (échelle de référence nationale) et compétitivité (échelle mondiale). Nouvelles formes de gouvernance sous forme de pôles de compétences associant acteurs publics et privés au sein de territoires étendus (exemples : AZTech, Cosmetic, Systematic, Biopôle...).

b. La mise en scène du passé industriel, entre déclinisme et « mise en patrimoine » : la mémoire industrielle, révélatrice de l'attachement à l'héritage industriel. Les anciens espaces industriels entre muséification et reconversion en espaces de création et d'innovation (Ile de Nantes, Villette, etc.), vitrine des politiques de rénovation et de promotion urbaine. Espaces de la création numérique et fracture territoriale.

Conclusion

La France, un espace en transition entre les caractéristiques d'un pays « industriel » (production matérielle), dont elle porte l'héritage matériel et mémoriel, et celles d'un pays tourné vers la « création de valeur », ce qui remodèle en profondeur son organisation territoriale et ses choix d'aménagement du territoire.

LES CORRECTEURS DE L'EPREUVE DE GEOGRAPHIE